



Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

COMITE TECHNIQUE CENTRAL

DIRECTIONS DEPARTEMENTALES INTERMINISTERIELLES

28 NOVEMBRE 2018

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

Dans un récent entretien, Emmanuel Macron a déclaré ne pas réussir à réconcilier le peuple français avec ses dirigeants et vouloir « *diriger le pays d'une manière différente* » en soulignant que les citoyennes et les citoyens « *attendent notamment qu'on les considère et qu'on leur apporte des solutions* ».

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

Il existe un gouffre entre le monde du travail et celles et ceux qui nous gouvernent :

- multiplication des attaques portées contre la démocratie sociale et les organisations syndicales.
- refus réitéré des pouvoirs publics de prendre en compte les propositions et les revendications des personnels.

Plus de 5 millions de fonctionnaires et agents non-titulaires sont appelés à élire leurs représentant-e-s. La CGT vous rappelle que l'article 9 du statut général des fonctionnaires organise le droit des agents à participer via leurs représentant-e-s à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires ainsi qu'à l'examen des décisions individuelles relatives à leurs carrières.

Vous vous apprêtez pourtant à liquider les CAP, CCP et CHSCT alors que les conditions de travail ne cessent de se dégrader.

Plutôt que de procéder à une telle destruction, il relève de votre responsabilité **de respecter et de renforcer les droits des personnels et de leurs organisations syndicales.**

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

A l'évidence, vous ne respectez ni les agents ni leurs organisations syndicales représentatives.

FO et la CGT n'ont pas siégé au dernier CT. Alors que le quorum n'était pas atteint, l'assemblée aurait dû être invitée à quitter la salle. Vous n'avez pas hésité à poursuivre avec les autres organisations sur un point inscrit à l'ordre du jour, en communiquant manifestement des éléments sur l'évolution du réseau DRJSCS / DDCSPP / DDCS discutés ensuite le [22 novembre lors d'une réunion interministérielle \(RIM\)](#).

Le traitement inégalitaire des organisations syndicales est inacceptable.

La CGT réitère sa critique et son **opposition aux contenus des circulaires du Premier ministre du 24 juillet 2018** comme aux **préconisations issues de la RIM du 22 novembre 2018**.

Pour la CGT, cette RIM a pour objet **de porter de lourdes atteintes, voire même de liquider différentes politiques publiques** : jeunesse, sports, vie associative, action et cohésion sociales, gestion de la main d'œuvre étrangère ; **de créer une nouvelle et inacceptable désorganisation des services publics** implantés sur les territoires à savoir : DDCSPP et DDT unique pour le Cher et l'Indre, suppression de la DIRECCTE et DDI unique en Dordogne, fusion ou rapprochement des DDCS et DDPP dans la Drôme, les Pyrénées Orientales ou encore le Gard, création de nouveaux OVNI avec la fusion des DIRECCTE et des DRDJSCS ou encore la création de DDICS – Directions départementales de l'insertion et de la cohésion sociale...

A propos des missions à abandonner ou à transférer, il n'est pas anodin de constater que la RIM pose la question de la « ... *consistance des structures qui les exercent...* »!!!

Liquidation des missions, éloignement géographique des services publics, remise en cause du statut général des fonctionnaires, suppressions massives d'emplois, toujours plus de précarité avec un recours accru aux

Union Fédérale des Syndicats de l'État - CGT

263, Rue de Paris - case 542 - 93514 Montreuil CEDEX tel : **01 55 82 77 67** ou 56-mel : ufse@cgt.fr

agents non-titulaires, dégradation toujours plus conséquente des conditions de vie au et hors travail avec le gel de la valeur du point d'indice ou encore l'annonce de la fin des régimes de retraites spéciaux dont celui des agents de la fonction publique...

Cette politique est rejetée par les personnels à l'image, pour ne citer que quelques exemples, des mobilisations des agents de la fonction publique des départements de l'Indre et de la Dordogne, dans la dernière période...

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

La CGT réitère sa demande de nous **communiquer les propositions formulées par les préfets de région**. D'un point de vue démocratique, la CGT demande que ces communications soient rendues publiques !

La CGT demande que les **études d'impact** nécessaires soient réalisées, nous soient communiquées et soient rendues publiques.

Pour quelle raison continuez-vous à refuser de **procéder à la saisine de l'ensemble des CT et des CHSCT avant que des décisions ne soient prises** ?

Pour quelle raison refusez-vous toujours **d'organiser un débat contradictoire dans l'objectif de prendre en compte les propositions et les revendications portées par les organisations syndicales** à propos du nécessaire **développement des politiques publiques** mises en œuvre dans les DDI ?

Les services sont exsangues, nul ne l'ignore !

Plusieurs rapports, y compris parlementaires, produits dans la dernière période parlent de seuils critiques atteints, d'interrogations sur la capacité à faire face à des situations de crise.

42 977 agents travaillaient dans les DDI en 2010. Ils ne sont plus que 28 475 aujourd'hui. Plus de 36 % des personnels sont aujourd'hui âgés de 55 ans et plus...

La CGT réitère sa demande d'un **plan pluriannuel de recrutement, d'un réel plan de titularisation des non-titulaires, d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences**. Il s'agit d'arrêter également les regroupements, les fermetures et les réorganisations/désorganisations incessantes des services pour, au contraire, **construire, voire reconstruire un véritable maillage territorial** de proximité et de pleine compétence implantés sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin.

La CGT est aussi disponible pour créer les conditions du maintien et de **l'amélioration des statuts particuliers des personnels adossés aux missions exercées, le rétablissement des règles de gestion nationale, le renforcement des moyens octroyés aux politiques d'action sociale, d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail**.

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

La CGT a demandé l'abandon et un nouvel arbitrage s'agissant du rapprochement et du regroupement des programmes 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » et 307 « Administration territoriale ».

Néanmoins dans l'attente et dans le prolongement des discussions en cours dans les instances de concertation, plus particulièrement encore celles des Services du Premier Ministre (SPM) et de la Direction des Services Administratifs et Financiers (DSAF), la CGT vous demande :

- La **saisine des CT et des CHSCT** compétents,
- La mise en place d'un **groupe de travail permanent et transversal associant les organisations syndicales** des différents CT et CHSCT concernés (DDI, Premier ministre, DSAF, MI),
- La réalisation d'une **cartographie** précise des personnels concernés et impactés par le regroupement des programmes,
- **Une première communication sur les droits et les garanties des personnels** (maintien des rémunérations, des régimes indemnitaires, des déroulements et des promotions de carrière, absence de mobilité forcée,

articulation possible d'un droit au départ sur la base du volontariat avec un droit au retour, droit à la formation professionnelle, continuité des droits dans le domaine de l'action et de la protection sociales...).

- La mise en débat des **conséquences de la réforme sur les emplois notamment ceux des membres de l'encadrement.**

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

La réunion du [CHSCT-C du 18 octobre 2018](#) a permis l'harmonisation du droit à la restauration collective des personnels des DDI. La CGT a demandé **l'extension de cette harmonisation** aux agents des directions régionales, aux DIR (Directions interdépartementales des routes) ainsi qu'aux DIRM (Directions interrégionales de la Mer).

Nous souhaitons vous entendre sur ce point.

Selon nos informations, lors d'un récent séminaire des DDT-M, une réflexion serait en cours quant à une éventuelle suppression des comités locaux d'action sociale (CLAS).

La CGT vous demande de confirmer que **les CLAS, outils de proximité, qui font preuve de leur efficacité au bénéfice des agents, de leurs familles et des retraités sont et seront maintenus.**

Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement,

Le 1^{er} décembre, la CGT appelle les citoyennes, les citoyens, les salariés, actifs et retraités à se joindre aux manifestations des privés d'emploi pour exiger que des réponses soient apportées aux revendications que nous portons ensemble pour le développement des politiques et des services publics, les nécessaires créations d'emplois, la fin de toutes les formes de précarités y compris dans la fonction publique, la revalorisation significative du pouvoir d'achat, le droit à une sécurité et une protection sociales de qualité pour toutes et tous, la mise en œuvre d'une fiscalité juste fondé sur le principe de la progressivité de l'impôt en fonction des revenus avec, en premier lieu, le rétablissement de l'impôt sur la fortune.

L'Union Fédérale des Syndicats de l'Etat CGT appelle les agents de la Fonction publique à participer massivement à cette journée de mobilisation.